

## Cofidis et huissier de Bordeaux

## Par philippe44, le 08/04/2014 à 17:01

Bonjour a tous

Je vous explique mon cas nous avons fait deux crédits chez Cofidis I un je ne rappelle plus de la date et l'autre en 2009

En 2009 ma femme a fait un avc Nous avons payer les crédits jusqu'en 09/2009 le temps que les assurances

ce mette en place. Nous avons été obliger de déposé un dossier de surendettement qui a été juger recevable. Ce que nous savions pas c est que l'assurance ne prenais qu un seul dossier. Sans relance de cette société, jusqu'à ce jour. Quatre ans et demi sont passer et là il me réclame

par voie d huissier de Bordeaux alors que j habite a Nantes

la sommes complète es que c est légale

J'ai donc écrit a l'huissier il n y a pas de titre exécutoire d après ces dire. N y a t il pas un délai de forclusion

Pourriez vous me donner une réponse merci d avance

Cordialement

Philippe